Langues des Outre-mer : Le CESE appelle à leur pleine reconnaissance par une politique de mise en valeur et de transmission

Avis « Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale »

PUBLIÉ LE 25/06/2019

Historiquement, les langues des Outre-mer ont souffert d'un déni de réalité et de reconnaissance en France. L'absence de promotion les a souvent cantonnées à un usage informel et dans la sphère privée. **Très longtemps dévalorisées et reléguées hors de l'espace public, les langues des Outre-mer doivent désormais être pleinement reconnues dans leur richesse et leur diversité**. Parce qu'elles n'ont pas les mêmes histoires ni les mêmes identités, le CESE considère que **la mise en place de dispositions spécifiques de sauvegarde et de transmission** doit être un levier d'action privilégié.

En s'appuyant sur les problématiques propres à chaque bassin linguistique régional, le CESE s'est attaché à proposer des solutions pour **valoriser les langues des Outre-mer et assurer leur transmission aux générations futures afin de les préserver**. Par cet avis, le CESE entend donc affirmer que la préservation des langues régionales passera **par des politiques de transmission active, notamment à l'école**, des différentes langues et cultures associées. Leur reconnaissance nécessite également la mise en œuvre de mesures juridiques et de politiques publiques concrètes qui permettront de donner « droit de cité » aux langues régionales des Outre-mer et d'en faire **des outils de cohésion sociale à considération égale avec le français**.

Dans l'avis adopté en séance plénière le 25 juin, le CESE estime donc indispensable de :

Renforcer et faciliter l'enseignement des langues des Outre-mer

Les dispositifs d'accueil en langue régionale sont concentrés à l'école élémentaire et dans certains territoires seulement, sans qu'une poursuite de parcours scolaire complet en langue régionale soit systématiquement proposée aux élèves.
Le CESE estime que **chaque enfant doit avoir la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle**. Le Conseil recommande donc de **proposer systématiquement l'accueil des enfants à l'école élémentaire en langue régionale** au même titre que le français et pas seulement dans certains établissements.
Ainsi, il appelle le ministère de l'Éducation nationale à prendre pleinement en compte les enjeux liés à la scolarisation en langue régionale, de l'accueil des jeunes enfants à une poursuite d'études en langues régionales. Cela sous-entend la mise en œuvre de budgets fléchés et la formation de professeurs aptes à enseigner ces langues.

Reconnaître juridiquement l'existence des langues des Outre-mer

Pour bénéficier d'une pleine légitimité dans l'espace public et permettre à chacun de s'exprimer dans la langue de son choix, **le CESE demande à ce que soit reconnue juridiquement la diversité linguistique des Outre-mer**. Pour ce faire, il préconise aux assemblées parlementaires d'adopter une loi constitutionnelle afin de **ratifier, au nom de la France, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**.

Soutenir l’existence des langues des Outre-mer par une valorisation institutionnelle

La connaissance des langues des Outre-mer reste inégale. L'enjeu essentiel est aujourd’hui de les maintenir vivantes, ancrées dans la vie sociale, de leur conférer une présence légitime dans l’espace public et de les transmettre aux nouvelles générations. **Cela implique des politiques publiques actives de sauvegarde, de transmission et de valorisation**.
Pour ce faire, le CESE préconise la création d'une **« Journée nationale des langues et cultures régionales des Outre-mer »** qui pourrait être organisée sur le modèle de la Journée européenne des langues.
Par ailleurs, le CESE recommande d’encourager les pratiques de traduction, d’interprétation et d’accompagnement en langue régionale pour favoriser l’accès notamment à la santé, l’éducation, la police, au droit et à la Justice.
De même, cela implique pour le CESE, que les fonctionnaires, agents publics et personnels dans les Outre-mer, et en particulier les enseignants, **reçoivent systématiquement une formation d'accueil permettant une meilleure approche des langues et cultures du territoire dans lequel ils exercent**.
Enfin, considérant le rôle primordial des médias dans la valorisation des cultures, le CESE préconise le renforcement de la visibilité des langues et cultures régionales dans le groupe France Télévision et **le maintien de France Ô**.

Cet avis, rapporté par Isabelle BIAUX-ALTMANN (Groupe de l’Outre-mer), a été élaboré par la Délégation à l’Outre-mer, présidée par Jean-Etienne ANTOINETTE (Groupe de l’Outre-mer), sur une saisine d’initiative et a été présenté lors de l’assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 25 juin 2019.

L’avis a été adopté en plénière avec 121 voix pour et 30 abstentions.

Contact presse :
Godefroy Daubin
06 67 98 27 32
godefroy.daubin@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026